

# NEO ENGINEERING

Conseil en développement



Indice de coût de revient UFL  
au 1er trimestre 2023

23 octobre 2023

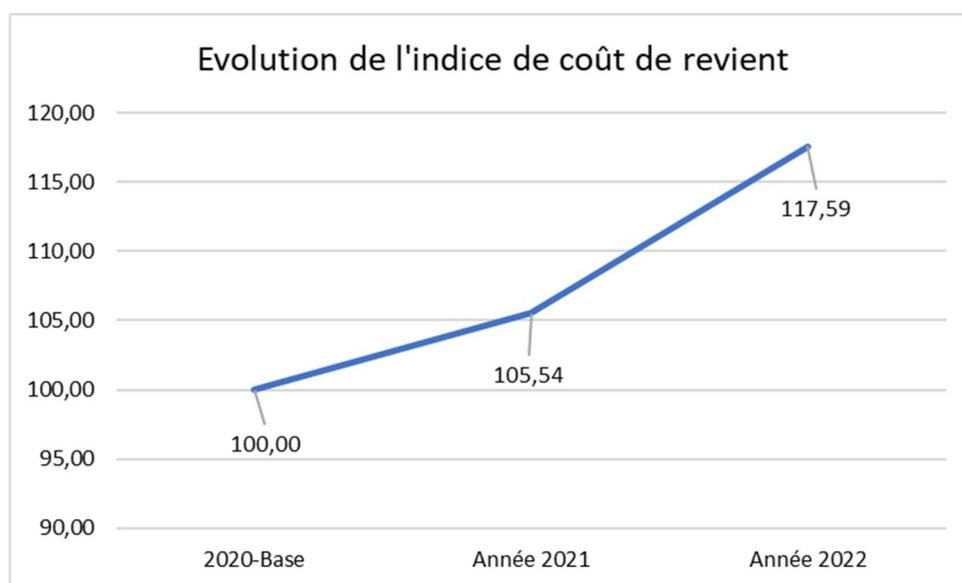
## 1 -PREAMBULE

---

Dans la suite des travaux de réalisation d'un indice de coût de revient UFL, cette note des synthèses précise la mise à jour de l'indice pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023.

Les sources de collecte des indices officiels, de même que la méthode de pondération pour aboutir à l'indice UFL, ont été explicités dans les rapports de synthèse précédent et restent inchangés.

**Pour rappel, l'indice de coût de revient UFL pour l'année 2022 est de 117,59. Le coût de revient de la profession a augmenté de +17,59% par rapport à 2020 et de +11,42% par rapport à 2021.**



## 2 -DEMARCHE METHODOLOGIQUE

---

### 2.1 -Sources des indices officiels

Les sources des indices officiels sont les suivantes :

- INSEE
- Le Moniteur
- Comité National Routier
- France Assureurs
- Banque de France

### 2.2 -Calcul de l'évolution trimestrielle de l'indice de coût de revient UFL

Les indices officiels mensuels ou trimestriels sont recueillis de janvier 2020 à mars 2023. Il est ensuite calculée une moyenne des indices officiels, afin d'aboutir, par pondération des composantes de coûts, à l'indice de coût de revient.

Pour le calcul de l'évolution de l'indice, la méthode retenue est la suivante :

- Une **évolution en moyenne annuelle** compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente. Cette méthode donne l'indice officiel de l'année étudiée par rapport à la base 100 qui est la moyenne de 2020. Ceci représente l'indice définitif.
- Une **évolution en moyenne trimestrielle** compare la valeur moyenne de l'indice pour un trimestre donné par rapport à la base 100 qui est la moyenne de 2020.

## 2.3 - Changements méthodologiques en 2023

### 2.3.1 - Arrêt de la production de l'indice n°010599836 par l'INSEE

La série « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Construction (NAF rév. 2 section F) - Base 100 en 2016 » a été arrêtée fin 2022.

A la place, il est proposé et retenu la même nature et la même appellation pour cet indice, excepté que la base 100 n'est plus celle de 2016 mais de 2020.

L'historique des données nécessaires, pour « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Construction (NAF rév. 2 section F) - Base 100 en 2020 – n°010762002 », a été intégré et les calculs ont été établis à partir de cette nouvelle série.

### 2.3.2 - Arrêt de la production de l'indice trimestriel du taux de crédit aux entreprises / Equipement par la Banque de France

La Banque de France a changé la forme de ses parutions statistiques depuis le 4ème trimestre 2022. Il était fait état d'un rapport mettant en exergue le taux de crédit aux entreprises / Equipement.

La donnée concernant le taux de crédit est toujours obtenue à partir d'un document de la Banque de France, appelé Financement des entreprises. La rubrique retenue est le financement des entreprises par crédit bancaire.

## 3 - INDICE AU 1ER TRIMESTRE 2023

**L'indice de coût de revient UFL pour le 1er trimestre 2023 est de 122,64.**

Ce qui signifie que la valeur moyenne de l'indice pour la 1er trimestre 2023 est supérieure de 22,64% par rapport à la valeur moyenne de l'indice pour l'année 2020.

Autrement formulé, l'indice coût de revient UFL augmente au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 de +4,29% (Détail calcul :  $(122,64-117,59) / 117,59$ ) par rapport à l'année 2022.

Indice UFL			
Dernière mise à jour	20 octobre 2023		
Période	Indice UFL		Méthode calcul
2020-Base	100,00		(moyenne 12 mois 2020)
2021-T1	-		
2021-T2	-		
2021-T3	-		
2021-T4	-		
Année 2021	105,54		(moyenne 12 mois 2021)
2022-T1	113,76		(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)
2022-T2	117,96		(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)
2022-T3	119,38		(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)
2022-T4	119,36		(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)
Année 2022	117,59		(moyenne 12 mois 2022)
2023-T1	122,64	(p)	(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)
(p) : provisoire			

### 3.1 - Détail du calcul de l'indice au 1er trimestre 2023

	1 TRI 2023					
	Moyenne 1 TRI 2023	Evolution indice 1 TRI 23 par rapport 2020	35 Tonnes / 2 essieux	50 Tonnes / 3 essieux	70 Tonnes / 4 essieux	100 Tonnes / 4 essieux
<b>Coût d'amortissement et de financement pour une grue</b>						
Coût d'amortissement	1,49	129,40	32,4	34,3	37,2	37,6
Coût du financement du parc	3,60	303,16	5,0	5,3	5,7	6,4
<b>Autres coûts directement liés au parc</b>						
Main d'œuvre	105,30	105,14	35,8	30,7	27,0	24,2
Impôts, taxes et coûts des contrôles divers	115,63	111,80	1,0	0,9	1,0	1,0
Frais fixes d'entretien	115,63	111,80	3,9	3,7	4,6	4,8
Assurance bris de machine	1 291,80	114,04	2,2	2,4	2,5	2,8
<b>Coût d'utilisation du parc</b>						
Carburant	216,73	158,40	14,8	15,3	13,8	15,3
Lubrifiants	112,34	116,13	0,3	0,3	0,3	0,4
Pneumatiques	114,15	116,98	2,8	3,1	3,4	3,1
Pièces d'usure et main d'œuvre	125,20	124,01	0,9	1,1	1,0	0,9
Equipements (élingues, manilles...)	125,20	124,01	0,9	0,8	0,9	0,9
<b>Frais généraux non directement liés au parc</b>						
		110,872	21,675	24,6	25,6	26,607
Energies	210,23	202,00				
Loyers (agences, bureaux, siège...)	128,68	111,14				
Frais administratifs (assurances autre que Bris de machine, honoraires, manager)	115,63	111,80				
Charges de personnel autres que celles des grutiers	105,30	105,14				
Frais de marketing	115,63	111,80				
Autres frais généraux	115,63	111,80				
			<b>121,60</b>	<b>122,51</b>	<b>122,99</b>	<b>124,09</b>
Nombre de grues dans l'échantillon			158	161	120	99
						<b>538</b>
<b>Indice de coût de revient pondéré par catégorie de grue mobile:</b>						<b>122,64</b>

## 4 -EVOLUTION DES COMPOSANTES DE COÛTS AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023 PAR RAPPORT A 2020

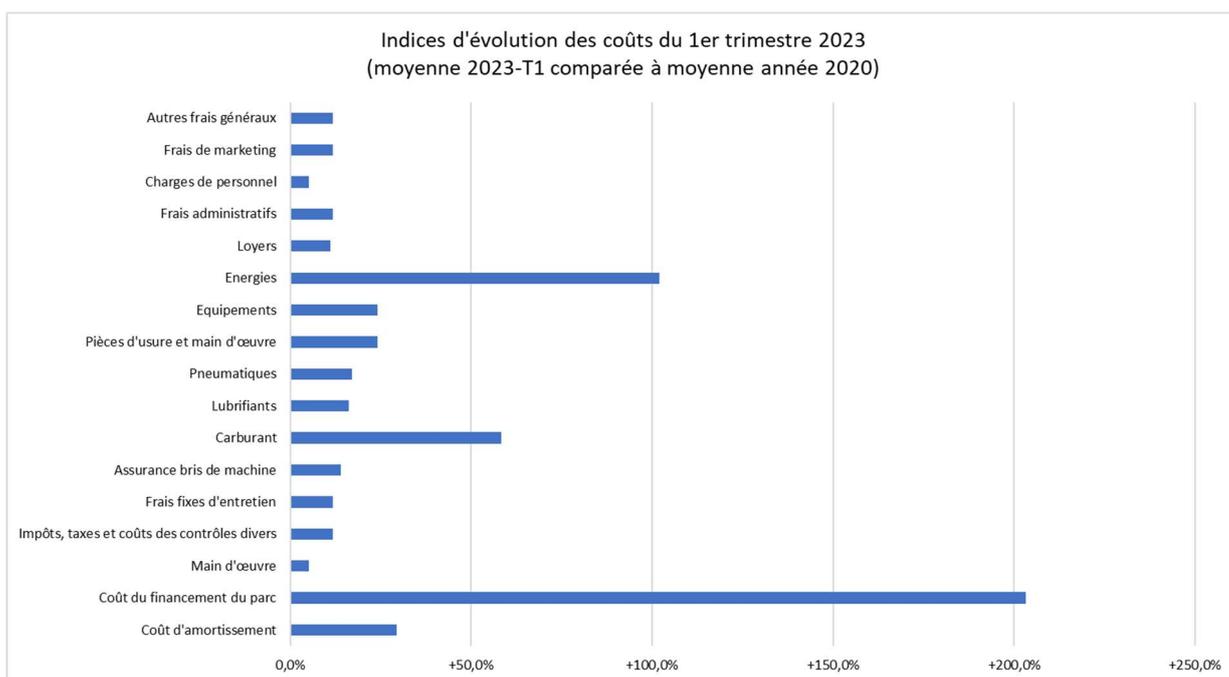
Le tableau ci-dessus montre l'évolution des indices officiels selon la méthode d'évolution en moyenne trimestrielle, par rapport à la moyenne de l'année 2020.

<b>Evolution des composantes de coûts de revient</b>		
<b>(moyenne au 1er trimestre 2023 comparée à moyenne année 2020)</b>		
<b>Coût d'amortissement et de financement pour une grue</b>	Coût d'amortissement	+29,4%
	Coût du financement du parc	+203,2%
<b>Autres coûts directement liés au parc</b>	Main d'œuvre	+5,1%
	Impôts, taxes et coûts des contrôles divers	+11,8%
	Frais fixes d'entretien	+11,8%
	Assurance bris de machine	+14,0%
<b>Coût d'utilisation du parc</b>	Carburant	+58,4%
	Lubrifiants	+16,1%
	Pneumatiques	+17,0%
	Pièces d'usure et main d'œuvre	+24,0%
	Equipements	+24,0%
<b>Frais généraux non directement liés au parc</b>	Energies	+102,0%
	Loyers	+11,1%
	Frais administratifs	+11,8%
	Charges de personnel	+5,1%
	Frais de marketing	+11,8%
	Autres frais généraux	+11,8%

Le graphe ci-dessous montre une évolution forte du coût d'amortissement (lié à la valeur des immobilisations, représenté par l'indice IM de l'INSEE), du carburant et des énergies.

Le coût de l'énergie a doublé depuis 2020.

Le coût du financement du parc a triplé en raison de l'augmentation du taux de crédit des équipements pour les entreprises.



## 5 -EVOLUTION DES COMPOSANTES DE COÛTS AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023 PAR RAPPORT A 2022

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des indices officiels selon la méthode d'évolution en moyenne trimestrielle, par rapport à la moyenne de l'année 2022.

<b>Evolution des composantes de coûts de revient</b>		
<b>(moyenne cumulée au 1er trimestre 2023 comparée à moyenne année 2022)</b>		
<b>Coût d'amortissement et de financement pour une grue</b>	Coût d'amortissement	+4,3%
	Coût du financement du parc	+146,2%
<b>Autres coûts directement liés au parc</b>	Main d'œuvre	+2,3%
	Impôts, taxes et coûts des contrôles divers	+3,5%
	Frais fixes d'entretien	+3,5%
	Assurance bris de machine	+5,1%
<b>Coût d'utilisation du parc</b>	Carburant	-9,6%
	Lubrifiants	+7,7%
	Pneumatiques	+4,3%
	Pièces d'usure et main d'œuvre	+4,2%
	Equipements	+4,2%
<b>Frais généraux non directement liés au parc</b>	Energies	+13,7%
	Loyers	+3,7%
	Frais administratifs	+3,5%
	Charges de personnel	+2,3%
	Frais de marketing	+3,5%
	Autres frais généraux	+3,5%